

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2026

---

GARANTIR L'INFORMATION ET LA PROTECTION EFFECTIVE DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES LORS DE LA LIBÉRATION DE LEUR AGRESSEUR - (N° 2761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 35

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Yadan

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de trois ans »

les mots :

« d'un an ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli prévoit de réduire la durée de l'expérimentation à un an, au lieu des trois ans initialement prévus.